

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre collectivité ; elle est disponible sur le site internet de la CCEPPG.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget principal de la Communauté de Communes et de son Budget Annexe.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorière, tant pour le Budget Principal que le Budget Annexe Service d'Assainissement Non Collectif.

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Comptes Administratifs 2020 – Présentation tous budgets

Budgets en k€	BUDGETS AGREGES	BUDGET PRINCIPAL	BA SPANC
Section de fonctionnement			
Recettes	13 392	13 358	34
Dépenses	12 831	12 797	34
Report résultat 2019	1 357	1 383	-26
<i>RESULTAT DE CLOTURE 2020</i>	<i>1 918</i>	<i>1 944</i>	<i>-26</i>
Section d'investissement			
Recettes	1 807	1 807	0
Dépenses	2 196	2 196	0
Report résultat 2019	-532	-522	10
<i>RESULTAT DE CLOTURE 2020</i>	<i>-921</i>	<i>-911</i>	<i>10</i>
Restes à réaliser en recettes	1 201	1 201	0
Restes à réaliser en dépenses	1 201	1 201	0
<i>RESULTAT 2020 avec les restes à réaliser</i>	<i>-921</i>	<i>-911</i>	<i>10</i>
<i>RESULTAT CUMULE 2020</i>	<i>1 007</i>	<i>1 033</i>	<i>-15</i>

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats cumulés suivants :

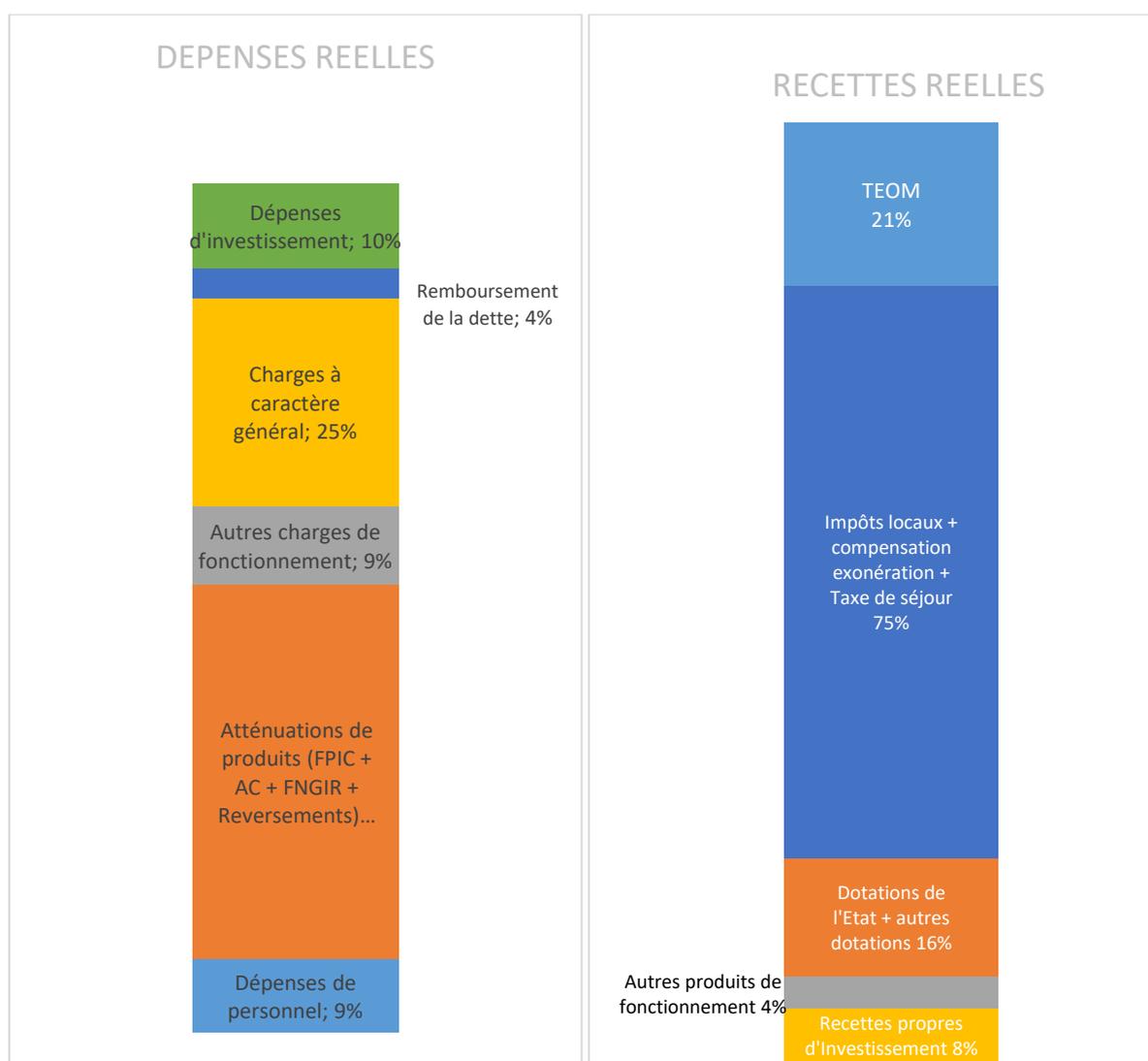
BUDGET	SECTION	Résultats clôture 2019	part affectée à l'investissement	Résultats 2020	Clôture 2020
GENERAL	Investissement	-522 513,97	0	-388 738,83	-911 252,80
	Fonctionnement	2 052 629,80	669 741,00	560 598,23	1 943 487,03
		1 530 115,83	669 741,00	171 859,40	1 032 234,23

EVOLUTION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET PRINCIPAL

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 538 145.66	1 238 988.87	1 280 422.00	1 035 161.32	2 087 143.02	1 530 115.83	1 032 234.23

Il est précisé que le résultat de clôture de l'exercice reprend une écriture d'ordre de reprise d'amortissement, écriture exceptionnelle.

LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL



Les recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) sont en progression (+5,84%) et s'élèvent à 14 196K€ en 2020. Elles sont constituées principalement :

- des produits de la fiscalité en incluant les compensations de l'Etat pour exonération (près de 72% des recettes totales) dont 21% relèvent de la TEOM,
- des dotations et autres produits de fonctionnement viennent compléter ce poste pour 2 785K€.

A noter que les ressources de fonctionnement représentent près de 92% des recettes totales. A cela s'ajoutent les ressources propres d'investissement pour 1 131K€.

La hausse constatée de +5,84%, relevée entre les exercices 2019/2020 s'explique principalement au niveau de la section d'investissement par une affectation du résultat de fonctionnement qui passe de 11K€ en 2019 à 670K€ en 2020, le versement de subventions (+139%) ainsi que pour le fonctionnement par l'augmentation de la perception de loyers suite à la mise en location de nouveau espace réhabilité du Site Germain Aubert (+71%).

Les dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) ont diminué légèrement entre 2019 et 2020 pour s'établir à 14.024K€ en 2020. Elles sont constituées majoritairement :

- des dépenses de gestion (atténuation de produits, charges à caractère général, charges de personnel,...) restent identiques à hauteur de 12.000K€ (hors dette),
- des dépenses d'investissement (hors dette) pour 1.392 K€.

Les annuités de la dette pour 2020 en capital et intérêts complètent la structure des dépenses réelles de la Communauté de Communes pour 495K€.

BUDGET PRINCIPAL – LE CONTEXTE

L'exercice 2020 a subi les impacts de la crise sanitaire de la COVID-19, qui pourrait également perturber les exercices comptables à venir (charge nette de 59K€ sur 2020). Outre les diminutions tant de charges que de produit, il est à relever le retard pris dans l'exécution des investissements prévus en 2020.

Depuis 2014, la Communauté de Communes « Enclave des Papes-Pays de Grignan » a fait face à une baisse importante des dotations de l'Etat, et notamment de la DGF qui a baissé de plus de 27 % entre 2014 et 2020, représentant une baisse globale de 530K€.

Dans le même temps, la péréquation fiscale (FPIC) auquel nous sommes contributeur désormais, accentue la baisse des ressources. Pour mémoire, sur la base d'une répartition de droit commun, contribution de la CCEPPG 2014 : 6K€ - contribution 2020 : 63K€.

Depuis 2019, le mode de financement de la compétence collecte des déchets a été harmonisé sur l'ensemble du territoire. Ainsi lors du budget primitif, les taux de TEOM concernant 3 zones sont votés.

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs. Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture comptable :

- elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- elles sont retracées en dépenses et en recettes.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

À la clôture 2020, une augmentation de 1,18% des recettes (réelles & d'ordre) est constatée par rapport aux prévisions budgétaires : 14.741K€ réalisés contre 14.585K€ prévus.

Ceci est notamment expliqué, notamment par le versement de subventions de collectivités de (+ 43K€), le versement de la CAF (+ 77K€) et la hausse des revenus de la location de l'Espace Germain Aubert du fait de l'arrivée de nouveaux locataires ou loyers sur une année entière.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Evolution 2019/2020
Atténuation de charges	64 122	3 952	-93,84%
Produits des services	545 477	265 942	-51,25%
Impôts et taxes	9 630 279	9 829 605	2,07%
Dotations & participations	2 529 889	2 655 434	4,96%
Autres produits de gestion courante	160 756	287 296	78,72%
Produits financiers	17 643	18 957	7,45%
Produits exceptionnels	74 035	3 275	-95,58%
Reprise sur provisions	0	0	
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 022 202	13 064 460	0,32%

En comparaison avec l'exercice précédent et en dehors de certains éléments ci-dessus, il est souligné :

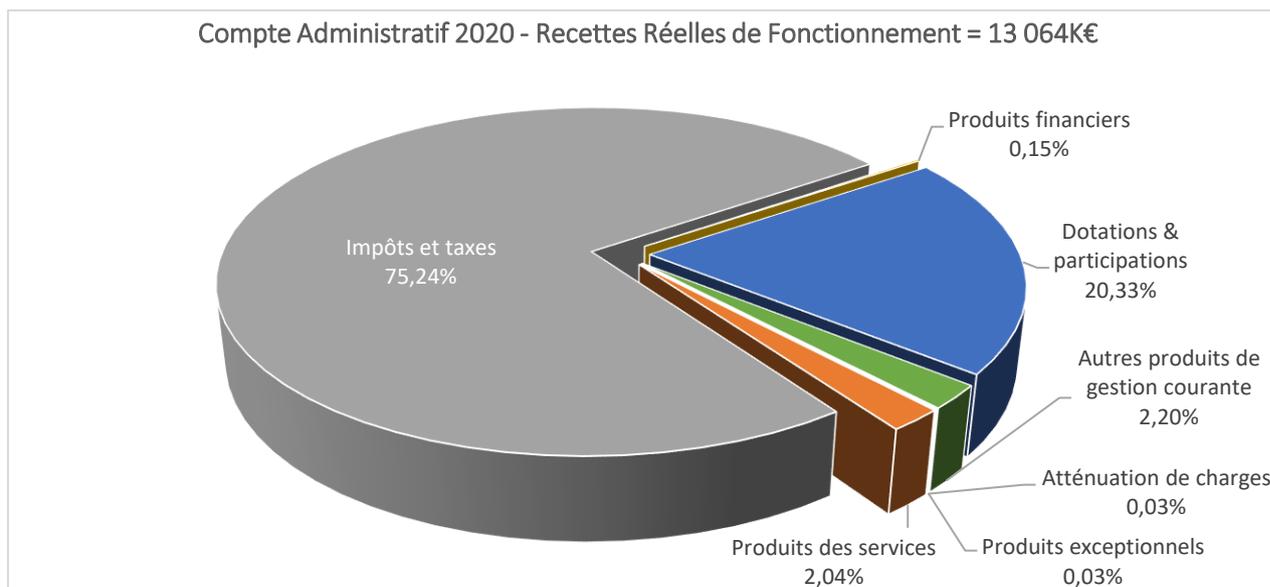
Au niveau des produits des services, ce chapitre est le plus impacté par les effets de la crise sanitaire entraînant la fermeture ou la moindre fréquentation des services communautaires.

A cela, il faut noter également que le produit perçu sur le chapitre fiscalité est supérieur (+2,07%), notamment au niveau des IFR (+18,20%) et de la taxe de séjour (+11,83%) suite à la régularisation des versements de plateformes de réservation. La perception de la TEOM a généré une augmentation de produit de +2,20% (65K€) par rapport à 2019, par l'effet conjoint de la réévaluation des bases d'imposition et la période de lissage des taux.

Pour ce qui concerne le chapitre des dotations & participations, il est en hausse de près de 5%, malgré une baisse de la DGF (-8K€). Il porte également sur les subventions et participations versées par différents organismes dont notamment, LEADER (marketing territorial - 27K€), les Régions (PCAET pour 13K€), les participations des communes au titre de l'ADS, les prestations versées au titre du contrat enfance jeunesse, ainsi que les compensations de l'état au titre d'exonérations de fiscalité et notamment pour la Taxe d'Habitation qui représente 374K€ en 2020 contre 350K€ en 2019.

Par ailleurs les autres produits de gestion courante, correspondants aux loyers perçus sur le site Germain Aubert ont progressé de 71K€ du fait de l'entrée de nouvelles entreprises dans cet espace.

Enfin les produits financiers concernent le remboursement par des collectivités de quote part d'emprunts contractés par la CCEPPG, pour des compétences transférées.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les prestations de services effectuées, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les attributions de compensation versées aux collectivités du territoire, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Les dépenses liées au personnel de la collectivité représentent 10% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

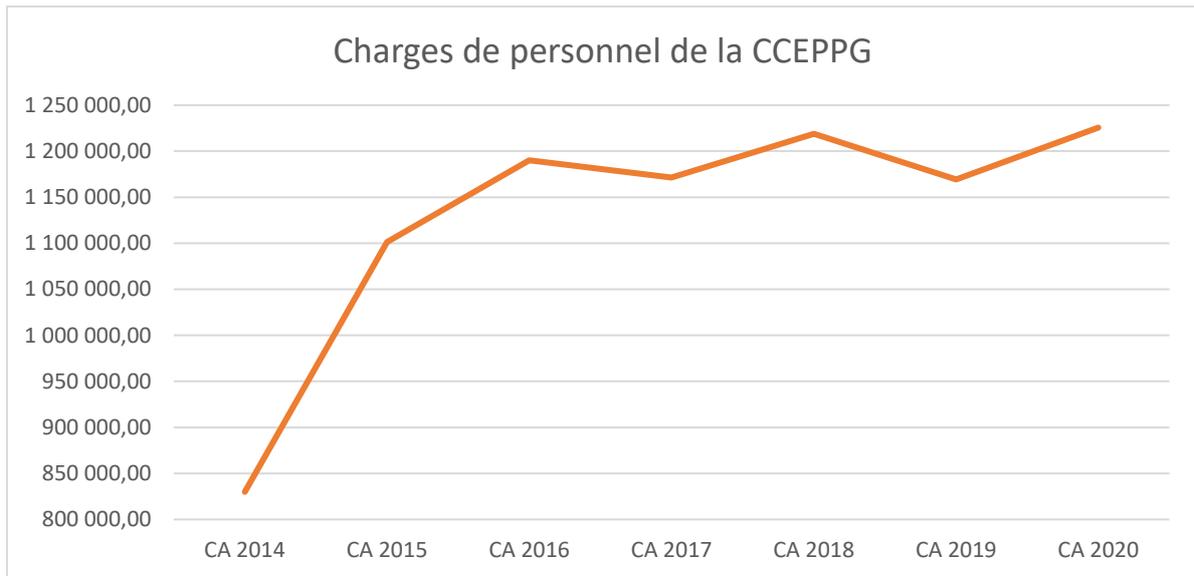
A la clôture 2020, une diminution des dépenses de fonctionnement (réelles & d'ordre) de 10,32% est constatée par rapport aux prévisions budgétaires : 12 797K€ contre 14 270K€, représentant une baisse de 3,75% des dépenses réelles sur 2020.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Evolution 2019/2020
Charges à caractère général	3 424 873	3 435 682	0,32%
Charges de personnel	1 169 140	1 225 592	4,83%
Atténuation de produits	6 029 622	6 035 216	0,09%
Autres charges de gestion courante	1 298 942	1 298 116	-0,06%
Charges financières	140 934	127 291	-9,68%
Charges exceptionnelles	77 832	678	-99,13%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 141 343	12 122 575	-0,15%

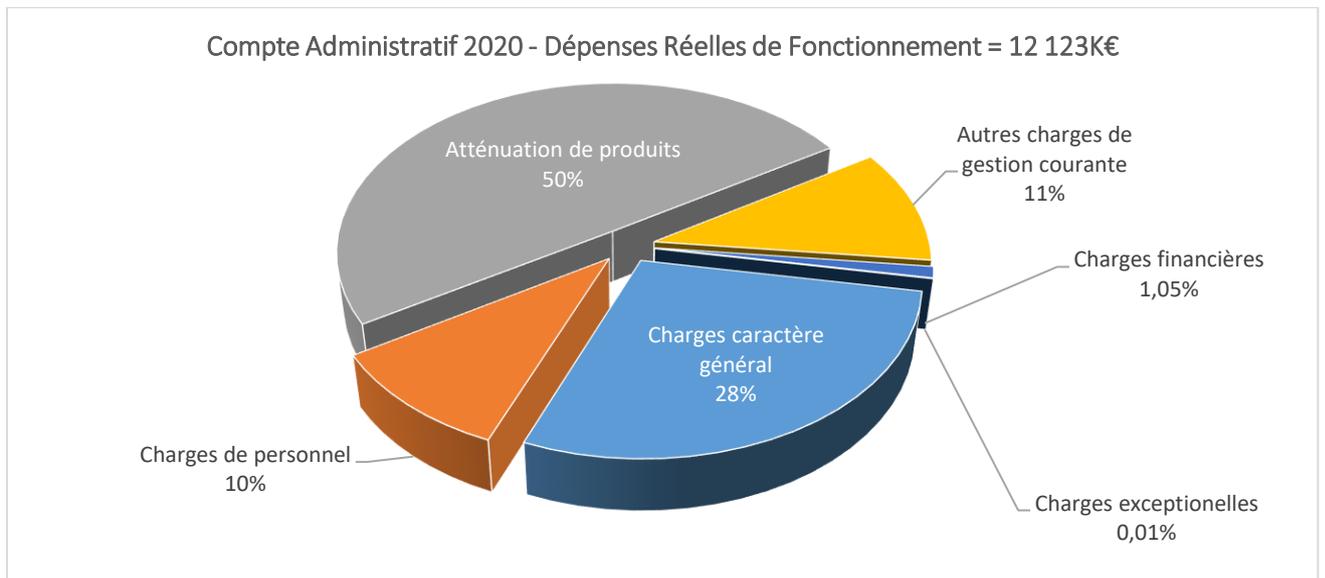
En comparaison avec l'exercice précédent et en dehors de certains éléments ci-dessus, il est souligné :

Au niveau des charges générales, une relative stabilité (+10K€) entre 2 exercices, ainsi qu'au chapitre atténuation de produits (attribution de compensation, FNGIR, FPIC) ; la variation provenant du FPIC (+4,83%) et du reversement aux Conseils Départementaux Drôme et Vaucluse de la taxe additionnelle de Taxe de Séjour (+20,21%).

Les charges de personnel ont connu une légère augmentation en lien avec la crise sanitaire (nécessité de recrutement de contractuels et d'allongement temporaire du temps de travail de certains agents : +30K€).



Enfin les charges exceptionnelles sont en baisses par rapport à l'exercice précédent. Elles ont concerné en 2020 essentiellement des annulations de factures de REOM ; l'exercice 2019 ayant constaté une écriture de régularisation suite à la dissolution de ce budget annexe.



II. La section d'investissement

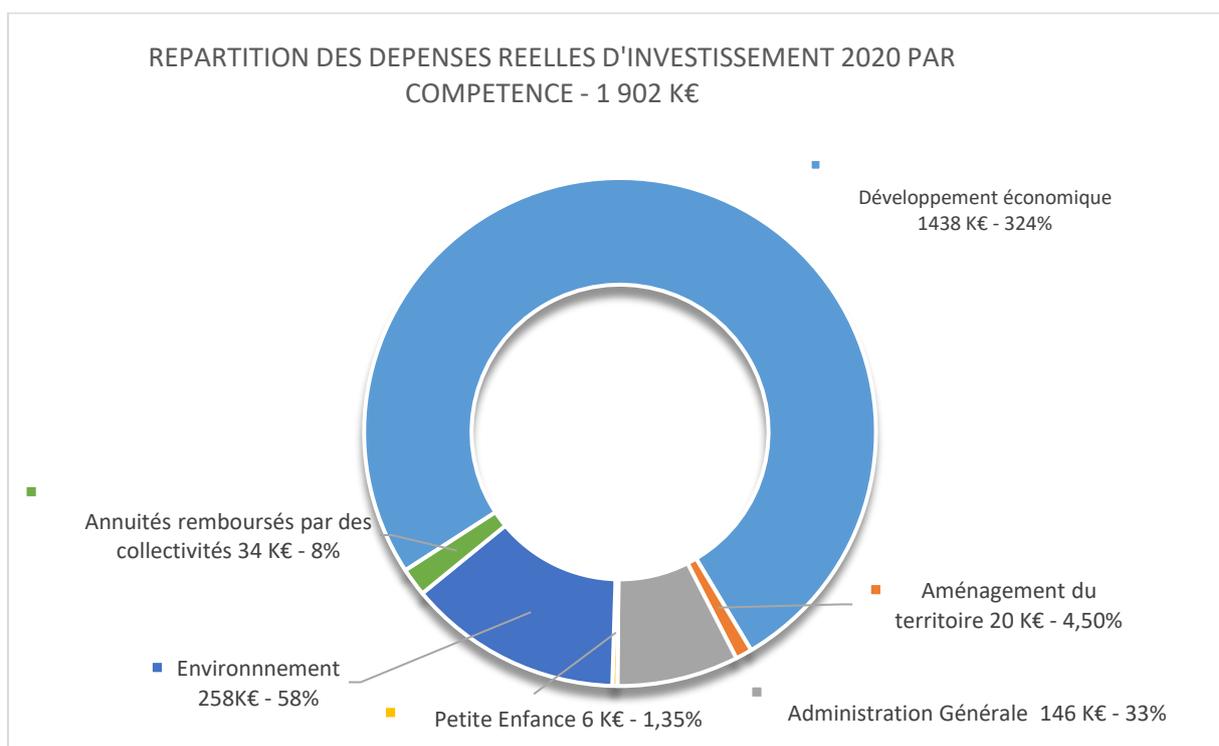
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de l'intercommunalité.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement en 2020 s'élèvent à 2 195K€ (solde d'exécution reporté exclu) dont :

- 1 347K€ dépenses d'équipement (opérations réelles),
- 367K€ remboursement de la dette en capital (opérations réelles),
- 46K€ autres immobilisations financières et divers (opérations réelles),
- 142K€ Attributions de compensation en investissement (opérations réelles),
- 293K€ opérations entre sections (opérations d'ordre).

Au titre des dépenses d'équipement on peut citer notamment le déploiement haut débit (872K€), mise en place des points d'apports volontaires déchets – Prog. 2019/2020 (223K€), aménagements du Site Germain Aubert (83K€), le fond d'aide aux entreprises – Crise COVID-19 (47K€), l'opération de construction d'une structure petite enfance à Roussas (2K€), la mise en réseau des bibliothèques (11K€),



Les opérations d'ordre portent sur la neutralisation comptable des attributions de compensation en investissement (14K€) et des subventions d'équipement versées pour le Haut Débit et les travaux d'aménagement des berges (142K€).

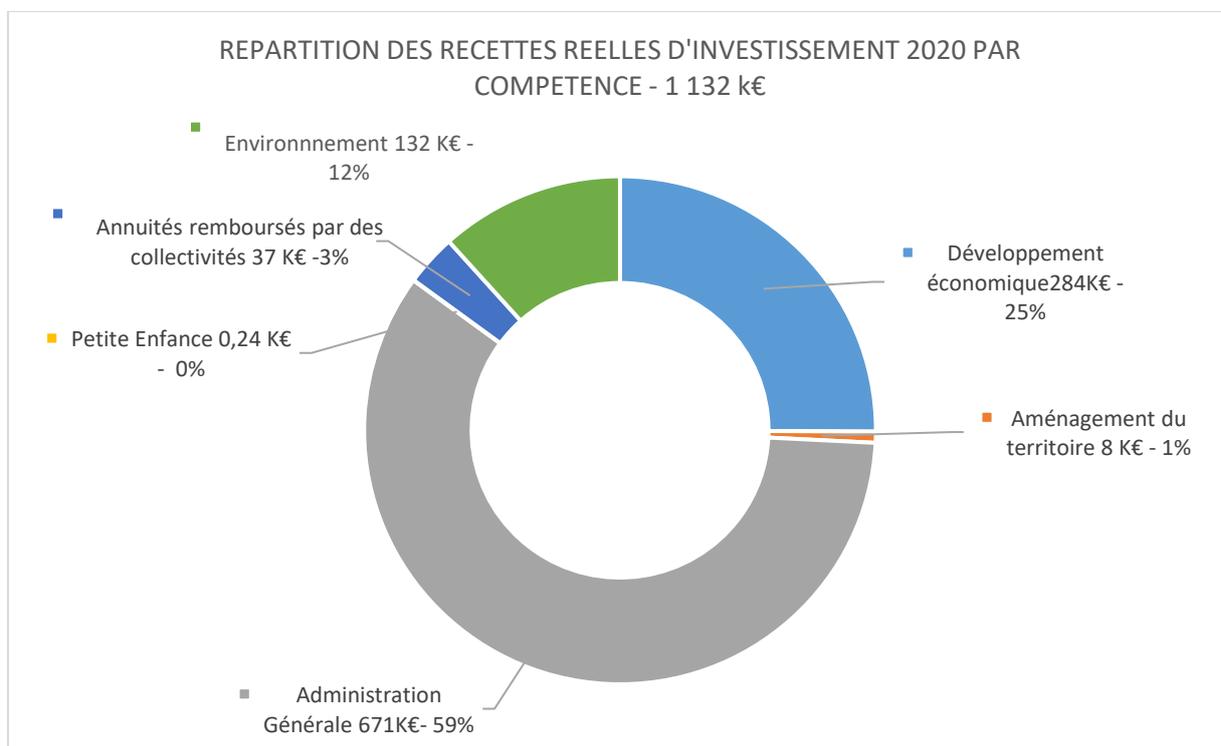
Le total des restes à réaliser est constaté à hauteur de 1.202K€.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement des opérations d'investissement se fait donc grâce à quatre leviers : l'autofinancement, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les subventions d'investissement, l'emprunt.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 806K€ dont :

- 670K€ d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- 278K€ de subventions,
- 140K€ de FCTVA,
- 37K€ de remboursement de collectivités suite au transfert de compétence,
- 6K€ d'autres recettes diverses,
- 0 € nouveaux emprunts,
- 675K€ d'opérations d'ordre (amortissements et intégration).



Le total des restes à réaliser s'élève à 1.202K€.

INDICES DE GESTION

Certains indices et ratios permettent d'apprécier la gestion de la collectivité.

Un des indices de gestion est retracé dans les Charges de Structure ; c'est-à-dire les charges liées à l'existence même de la collectivité et donc le poste dit « Administration Générale ».

Le deuxième indice porte sur l'autofinancement de la collectivité. Vous trouverez ci-dessous les tableaux respectifs.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION GENERALE

	2015	EVOLUTION	2016	EVOLUTION	2017	EVOLUTION	2018	EVOLUTION	2019	EVOLUTION	2020	EVOLUTION	EVOLUTION 2014 / 2020
011 - Charges à caractère général (1)	141	-21,23%	111	-21,28%	135	21,62%	154	14,07%	170	10,39%	157	-7,65%	-12,29%
012 - Charges de personnel	816	9,83%	849	4,04%	830	-2,24%	809	-2,53%	777	-3,96%	819	5,41%	10,23%
65 - Autres charges de gestion courante (2)	96	43,28%	75	-21,88%	89	18,67%	86	-3,37%	86	0,00%	102	18,60%	52,24%
TOTAL	1 053	6,47%	1 035	-1,71%	1 054	1,84%	1 049	-0,47%	1 033	-1,53%	1 078	4,36%	4,45%

(1) - Par exemple, téléphone, Edf, assurances, maintenance, entretien, honoraires, fournitures administratives,.....

(2) - Notamment, Indemnités des élus, adhésion, brevets logiciels,

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :

en K€	2018	2019	2020
Résultat de fonctionnement de l'exercice	132 721	1 040 676	560 598
+Solde des amortissements et neutralisations	397 161	763 737	381 287
+Provisions	0		
-Reprise des provisions	40 745	923 554	
CAF BRUTE	489 137	880 859	941 885
Remboursement capital emprunts	245 946	360 718	367 337
AUTOFINANCEMENT NET	243 191	520 141	574 548

Le résultat de fonctionnement 2019 est à pondérer d'une reprise exceptionnelle d'amortissement de 560 K€.

Les efforts de gestion engagés depuis 2016 permettent à la Communauté de Communes, malgré les contraintes financières, de respecter les engagements pris avec un effort d'investissement adapté et un recours limité à l'emprunt (5 000K€ pour 9 200K€ de travaux). Il est à noter que depuis 2014 ce sont près de 10 000K€ d'investissement qui ont été réalisés (1 500 K€/an en moyenne).

LA DETTE

Le capital restant dû au 1^{er} Janvier 2020, s'élève donc à **5.256.806,69 €** tous budgets confondus ce qui représente une part par habitant de **222,76 €**. La CCEPPG dispose à ce jour de 4 emprunts. L'intégralité des emprunts de la CCEPPG est à taux fixe.

Pour mémoire, il est rappelé que l'annuité de certains emprunts est prise en charge par d'autres collectivités (transfert compétence électrification). Ceci ramène le CRD au 31/12/2020 à **4 284 271,97 €** soit **182,90 €/habitant**.

LE BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif de ce budget annexe fait apparaître les résultats cumulés suivants :

BUDGET	SECTION	Résultats clôture 2018	part affectée à l'investissement	Résultats 2019	Clôture 2019
SPANC	Investissement	10 968,36	0		10 968,36
	Fonctionnement	-26 215,15	0,00	-504,24	-26 719,39
		-15 246,79	0,00	-504,24	-15 751,03

Ce service est notamment chargé du contrôle des installations du territoire. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Depuis 2019, les prestations de contrôle des installations sont réalisées par la société PAPERI (coût 2020- 24K€).

Par ailleurs, le deuxième programme d'aide aux particuliers pour la réhabilitation de leurs installations, signé avec l'Agence de l'Eau, s'est terminé en 2020. Ce sont 20 dossiers qui ont pu bénéficier de ce programme pour un montant de subvention total de 66K€.

Enfin une participation a été reversée au budget principal (personnel + frais administratif) pour 2 997€.

Au niveau des recettes, au titre des contrôles 30 K€ ont été facturés aux redevables. L'agence de l'eau dans le cadre de son programme d'aide a versé une subvention de 22 K€.

Il n'y a eu aucun mouvement d'écritures en investissement sur 2020.